



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Don de jours de congé aux personnels soignants

Question au Gouvernement n° 2970

Texte de la question

DON DE JOURS DE CONGÉ AUX PERSONNELS SOIGNANTS

M. le président. La parole est à M. Christophe Blanchet.

M. Christophe Blanchet. Madame la ministre du travail, nous sommes tous reconnaissants et admiratifs du dévouement et du courage dont font preuve les femmes et les hommes du monde soignant auprès des malades, des personnes âgées et de leurs familles.

M. Pierre Cordier. C'est la proposition de loi de Minot !

M. le président. Chut !

M. Christophe Blanchet. Le système de santé tient car les soignants tiennent bon. Ils se sont adaptés avec réactivité et agilité dans des conditions difficiles, faisant honneur à leur profession. Le grand plan santé que prépare le Gouvernement devra apporter une réponse forte, car elle est vitale et attendue.

Nous devons également entendre les applaudissements solidaires que les Français adressent depuis leurs fenêtres. Par cette reconnaissance, beaucoup expriment aussi la volonté d'agir directement pour aider davantage.

M. Pierre Cordier. Minot, sors de ce corps !

M. Christophe Blanchet. Notre devoir est d'interpréter cette demande de fraternité et de lui donner forme.

À cet égard, madame la ministre, 100 députés de la majorité vous ont adressé, il y a trois semaines, une proposition : offrir la possibilité pour les salariés qui le veulent, dans le public comme dans le privé, de faire don d'une partie de leurs congés payés ou de leurs RTT au bénéfice de ceux qui luttent directement contre le Covid-19.

M. Jean-Paul Lecoq. Minot, sors de ce corps !

M. Christophe Blanchet. Ce dispositif n'est une charge supplémentaire ni pour l'État ni pour les entreprises, car ces congés sont déjà provisionnés. Ainsi récupérés, uniquement sur la base du volontariat, ils constitueraient une somme qui serait redistribuée sous forme de chèques-vacances. Nous permettrions aux personnels soignants, lorsqu'ils prendront quelques jours de congé bien mérités, de profiter de bons moments supplémentaires partagés en famille dans un restaurant, un hôtel, un musée ou encore un parc de loisirs. À titre indicatif, si chacun des 23 millions de salariés français donne un seul de ses jours de congé, 2 milliards d'euros

pourraient être dépensés dans l'économie touristique locale et nationale.

M. Jean-Paul Lecoq. Payez donc les heures supplémentaires ! Augmentez les salaires !

M. Christophe Blanchet. Madame la ministre, quelles suites le Gouvernement entend-il donner à cette proposition solidaire, aussi sociale qu'économique,...

M. Pierre Cordier. C'est la proposition de loi de Minot !

M. Christophe Blanchet. ...défendue par les députés de la majorité ?

M. Pierre Cordier. C'est faux !

M. Aurélien Pradié. C'est une proposition LR !

M. le président. La parole est à Mme la ministre du travail.

Mme Muriel Pénicaud, ministre du travail. Je vous remercie de formuler une proposition collective importante...

M. Jean-Paul Lecoq. Scélérate !

M. Pierre Cordier. Collective, très bien !

M. Aurélien Pradié. C'est un peu le boulot des députés, non ?

Mme Muriel Pénicaud, ministrevisant à créer une forme de solidarité, particulièrement alors que le Président de la République a appelé à en inventer et à les multiplier.

M. Jean-Paul Lecoq. La solidarité, ce n'est pas le racket !

Mme Muriel Pénicaud, ministre . J'ai eu l'occasion de le dire devant la mission d'information de la conférence des présidents relative à l'épidémie de Covid-19, je considère cette proposition comme très intéressante. Pourquoi ? Car au-delà de leurs applaudissements, beaucoup de salariés, de citoyens, souhaitent trouver des formes pour manifester leur soutien aux soignants qui se trouvent, depuis deux mois, au front face au Covid-19.

M. Jean-Paul Lecoq. Et pendant ce temps-là, on ne touche pas aux grandes fortunes, et on nous dit « soyez solidaires » !

Mme Muriel Pénicaud, ministre . Ils souhaitent, au-delà de tout ce fait le Gouvernement, les encourager.

J'estime donc que la proposition de permettre aux salariés des secteurs public et privé, à titre volontaire, de faire un don de jours de repos est une initiative intéressante. Nous ne savons évidemment pas quelle serait l'ampleur de ce dispositif, qui dépendra de la mobilisation, mais il serait également intéressant de le coupler, comme vous le proposez, avec les chèques-vacances, car le secteur du tourisme est en difficulté. Il s'agirait d'une manière de jouer collectif à la fois pour la santé et le tourisme.

Je peux vous affirmer que je soutiens pleinement votre proposition... (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

Mme Constance Le Grip. Et donc la nôtre !

M. Pierre Cordier et M. Philippe Gosselin . C'est celle de Maxime Minot !

Mme Muriel Pénicaud, ministredont nous aurons à examiner ensemble les modalités d'exécution.
(*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

M. Jean-Paul Lecoq. Là on voit bien où est la droite : dans tout l'hémicycle, sauf sur nos bancs. Chassez le naturel, il revient au galop !

Mme Muriel Pénicaud, ministre . Il nous faut définir les modalités de conversion des jours de repos en une somme d'argent et de répartition entre les bénéficiaires. Un tel dispositif soulève toute une série de questions, mais quand on a la volonté, on y arrive ! Nous nous trouvons dans une crise exceptionnelle et toutes les innovations doivent être encouragées. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.* __ M. Philippe Gosselin applaudit également.)

Mme Constance Le Grip. Vous êtes sans vergogne !

Données clés

Auteur : [M. Christophe Blanchet](#)

Circonscription : Calvados (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2970

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 mai 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [6 mai 2020](#)